



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel

Question écrite n° 33467

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur les souhaits exprimés par l'Union française des centres de vacances et de loisirs de Lorraine (UFCV). L'UFCV Lorraine demande une révision des mesures d'accompagnement des différentes formes d'engagement que sont les métiers d'animateurs, de directeurs ou de formateurs, par l'augmentation des aides aux personnes, aux associations et aux regroupements fédératifs facilitant l'accès aux formations de volontaires (BAFA-BAFD). Elle souhaite, en outre, que soient reconsidérés les dispositifs de formation continue qualifiante aux métiers de l'animation socio-éducative dans une perspective de professionnalisation et de développement social des personnes. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Le secteur des centres de vacances et des centres de loisirs sans hébergement, sur l'évolution duquel l'Union française des centres de vacances de Lorraine (UFCV) a formulé un certain nombre de propositions, participe très largement à la dynamique de l'éducation populaire qui favorise l'épanouissement personnel et l'insertion sociale des jeunes. Madame la ministre de la jeunesse et des sports est particulièrement attachée à ce que les entités éducatives du secteur associatif s'ouvrent au plus grand nombre dans les meilleures conditions financières pour les familles, tout en garantissant la qualité de l'accueil et une sécurité optimale. A cet effet, la mise en place, au niveau déconcentré, des bourses BAFA à hauteur de 20 MF en 1999, a permis dès cette année, de faciliter l'accès aux formations volontaires, en particulier pour les jeunes en difficulté d'insertion. Une mesure nouvelle de 3 MF, soit une augmentation de 15 % par rapport à 1999, est prévue dans le projet de loi de finances 2000. Par ailleurs, pour renforcer l'aide apportée aux associations nationales de jeunesse et l'éducation populaire et soutenir ainsi l'utilité sociale de leur action, le projet de loi de finances comprend une mesure nouvelle de 5,5 MF. Elle est donc sensible à ce que les partenaires associatifs habituels de son département lui fassent part de leurs idées visant au développement et à la défense de ce secteur essentiel. Les propositions de l'UFCV sont à ce titre tout à fait intéressantes. Elles vont alimenter le débat engagé sur le soutien à la vie associative et au bénévolat. Madame la ministre de la jeunesse et des sports veut réaffirmer son attachement au développement et au renforcement des formations professionnelles et non professionnelles permettant aux différents acteurs pédagogiques de faire face à la nécessaire diversification des structures d'accueil dans le domaine de l'encadrement des mineurs hors du temps scolaire. Le ministère de la jeunesse et des sports a entrepris une rénovation des qualifications et des diplômes de l'animation en vue de les adapter à l'évolution des emplois. Un effort nouveau de 6 MF est prévu dans le projet de loi de finances pour 2000 en vue de la mise en place de formations initiales des jeunes aux qualifications professionnelles du sport et de l'animation, tendant à en assurer la gratuité.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33467

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 2 août 1999, page 4665

Réponse publiée le : 25 octobre 1999, page 6197